

## Les principales modifications de la loi très décriée sur la presse

rib News, 05/06/2013 Source XinhuaLe président burundais Pierre Nkurunziza, a promulgué ce mardi une loi portant modification de la loi du 27 novembre 2003 régissant la presse au Burundi. Les principales modifications de cette nouvelle loi portent sur les amendes à infliger aux journalistes et aux dirigeants des médias et des organes de presse, les domaines qui sont objets d'interdiction aux journalistes et l'obligation des journalistes de fournir aux juridictions compétentes les sources pour les informations qu'ils auront diffusées.

Les amendes varient de 50.000 Fbu (32 USD) à 8 millions de Fbu (5.128 USD), selon les infractions qui auront été commises par les journalistes ou leurs médias. L'article 18 de cette nouvelle loi oblige les journalistes à s'abstenir de publier dans un journal ou de diffuser dans une émission audiovisuelle ou dans tout autre organe de presse des informations qui portent atteinte à 7 domaines. Ces domaines sont l'unité nationale, l'ordre et la sécurité publics, la moralité et les bonnes mœurs, l'honneur et la dignité humaines, la souveraineté nationale, la vie privée des personnes ainsi que la présomption d'innocence. Pour ce faire, l'article 20 de la nouvelle loi indique que les journalistes sont tenus de fournir devant les juridictions compétentes les informations révélant la source quand il s'agit des informations concernant les infractions en matière de sécurité de l'Etat, de l'ordre public, de la défense et de l'intégration physique et morale d'un ou de plusieurs personnes. Les journalistes ainsi que plusieurs organes de presses de l'intérieur et de l'extérieur du pays avaient adressé leurs doléances au chef de l'Etat, lui demandant de ne pas promulguer cette loi telle qu'elle est construite pour plus de liberté et de démocratie au Burundi. Pour le président Nkurunziza, « cette loi a été bien tissée à la taille du Burundi en tenant compte du contexte régional parce que nous avons dû nous ressourcer au niveau de la région, au niveau africain, au niveau européen et au niveau américain. Je prends donc cette loi comme une loi moyenne par rapport aux autres dans le monde ».